



Licenciment et interressement au chiffre d'affaire

Par **SANBAST**, le **06/02/2009** à **13:27**

Bonjour,

j'ai été licencié dans la grande distribution en mai 2008 chaque année en juin nous recevons la participation au bénéfice de l'année précédente.

Donc en juin 2008 les employés ont reçu celle de 2007, ou je faisais partie de l'entreprise pendant toute l'année et participais à ces bénéfices. Hors je n'ai rien reçu. J'ai téléphoné à l'entreprise pour demander et la standardiste a pris le message. Je n'ai toujours pas eu de nouvelles depuis des mois. alors je me demande si j'y ai droit.